

2722

**PLAN D'ACTION NATIONAL  
DE LA FEMME SENEGALAISE  
1997-2001**

**PLAN D'ACTION REGIONAUX**

**SEMINAIRES REGIONAUX**

**RAPPORT DE MISSION DES DIX REGIONS.**

**ORGANISATION**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action National de la femme, une phase de finalisation des plans d'action régionaux a été prévue dans les périodes du 17 au 25 avril et du 9 au 12 mai 1996 où des équipes de suivi, membres des commissions nationales sont venues en appui technique aux comités régionaux de pilotage.

C'est ainsi que cinq équipes ont couvert simultanément durant cette période les dix régions du Sénégal à l'occasion des séminaires organisés à cet effet.

Ces séminaires ont eu pour objet de finaliser les rapports des régions. Ils ont permis de recueillir les informations concernant la situation réelle des femmes au sein de leur terroir et de prendre connaissance des objectifs prioritaires et du plan d'action définis au niveau de chaque région pour leur garantir un plein épanouissement et une réelle promotion au cours du 21ème siècle. L'ensemble de ces éléments devant être transmis par les membres des équipes de suivi aux commissions nationales en vue de leur prise en compte au cours de la finalisation du Plan d'action National.

La méthodologie de travail adoptée pour les séminaires a permis de scinder le travail en trois parties portant sur:

- la présentation du projet de rapport par le Chef de Service Régional du Développement Communautaire suivi d'un débat général;
- la mise à niveau des séminaristes concernant d'une part, la participation du niveau national et leur contribution, et d'autre part, les résultats attendus des séminaires régionaux;
- le déroulement des travaux en vue de l'enrichissement du document.

Des groupes de travail ont été mis en place autour des thèmes du plan d'action national qui sont: Femmes, développement économique et lutte contre la pauvreté; Education et formation de la femme et scolarisation de la petite-fille; Femmes et santé y compris la santé de la reproduction, la planification familiale et la santé sexuelle; Les droits fondamentaux et les droits acquis de la femme et de la petite-fille et la participation des femmes à la structure du pouvoir et à la prise de décisions; Les mécanismes institutionnels et de financement de la promotion de la femme.

Des séances de plénière ont suivi l'examen des thèmes afin de recueillir les observations formulées par les groupes et d'adopter les rapports relatifs à chaque thème.

permis de prendre en considération les préoccupations de l'ensemble des acteurs, d'adopter une démarche prospective et de tirer parti de toutes les expériences et initiatives en vue de créer les conditions d'une participation efficiente et efficace de la femme sénégalaise au processus de développement du pays. Les ministères techniques et leurs services décentralisés, l'Université, les ONG, les associations, les organisations communautaires et les partenaires au développement ont été directement impliqués dans l'élaboration.

Un Comité Scientifique et un Comité de Pilotage, structures de coordination et de suivi, ont été mis en place au niveau national et régional pour conduire l'ensemble des travaux d'élaboration du Plan d'action National.

Des commissions techniques nationales et régionales ont été créées pour traiter respectivement des cinq domaines de préoccupation prioritaires retenus pour le plan d'action.

Le Deuxième Plan d'Action National de la Femme a été élaboré en trois phases, sur une période de huit mois, allant de janvier à août 1996:

- *Une phase préparatoire*, de janvier à février, consacrée à l'information des populations et à la concertation avec les partenaires au développement à travers le Comité Consultatif de la Femme, les Comités Régionaux de Développement tenus sur l'ensemble des dix régions et le Comité Scientifique national de coordination, mis en place à cet effet. Cette étape a permis d'avoir un consensus de l'ensemble des acteurs sur l'approche et la méthodologie à mettre en oeuvre et d'obtenir leur engagement à participer de façon active à l'exercice.

- *Une phase d'élaboration* proprement dite comprenant: l'élaboration des plans d'action régionaux, de février à avril.

l'élaboration du plan d'action national, de février à juin.

- *Une phase de finalisation et de mise en forme*, de juillet à août.

A noter que le processus, ainsi décrit, sera suivie d'une phase d'approbation au cours de laquelle sont prévus un Conseil interministériel et une Table-ronde des partenaires-bailleurs de fonds pour fixer les responsabilités et les engagements de toutes les parties prenantes.

Ainsi, conçu et élaboré le Deuxième Plan d'action de la Femme exprime une vision partagée par l'ensemble des acteurs de développement. Il tire sa substance de son caractère participatif et consensuel qui lui garantit, dès

lors, une appropriation par toutes les parties et une mise en oeuvre effective avec la contribution de tous les partenaires.

Le Deuxième Plan d'Action National de la Femme sénégalaise s'articule autour de trois chapitres :

Le chapitre I traite de la situation actuelle de la femme et fixe les perspectives du Plan d'action pour l'an 2001.

Après une brève analyse du contexte socio-politique dans lequel s'inscrit le présent Plan d'Action, il sera proposé une appréciation globale de la situation actuelle des femmes au Sénégal en mettant l'accent sur les obstacles à leur promotion et à leur participation effective au processus de développement.

Une troisième partie fait l'analyse sectorielle de chaque domaine prioritaire dans laquelle un bilan -diagnostic approfondi permet de donner la situation réelle des femmes sénégalaises en 1996, et traite des objectifs et stratégies retenus pour inscrire la promotion de la femme dans un cadre d'évolution favorable d'ici l'an 2001.

Le chapitre II présente le schéma de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du Plan d'action National de la Femme.

Le chapitre III décrit le Plan d'Action 1997-2001. Il présente les programmes par domaine prioritaire.

**Le coût global du Plan d'action est estimé à 25 milliards de F.CFA sur cinq ans.**

La répartition par domaine d'intervention prioritaire se présente comme suit : 40% à la promotion économique des femmes et à la lutte contre la pauvreté soit 10 milliards F.CFA.

15% au renforcement des capacités des femmes et à la scolarisation des filles soit 3,75 milliards F.CFA. 15% à l'amélioration de l'état de santé des femmes soit 3,75 milliards

F.CFA. 10% à l'amélioration du statut juridique, social et politique de la femme et de la petite-fille soit 2,50 milliards F.CFA. 20% au renforcement des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes soit 5 milliards F.CFA.

**La mise en oeuvre du Plan d'action National de la Femme (PANF) impliquera une somme d'efforts coordonnés et soutenus de l'Etat, des populations et des partenaires au développement.**

**Au niveau national le cadre institutionnel de mise en oeuvre du PANF sera articulé autour des instances suivantes :**

- Un organe de décision : le Conseil inter-ministériel présidé par le Premier Ministre dont la fonction principale sera d'examiner tous les ans l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PANF sur la base du rapport établi par le MFEF.
- Un organe consultatif : le Comité consultatif national pour la femme qui sera redynamisé pour lui permettre de jouer son rôle véritable de cadre de concertation. La représentation des différents groupes : Parlementaires, Syndicats, secteur privé, société civile et organisations de femmes sera renforcée.
- Un organe de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation : Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) qui sera doté des capacités suffisantes pour ces différentes missions. A cet effet, le Comité Inter-sectoriel Technique de Suivi des Projets et Programmes Femmes sera redynamisé par une plus grande implication des points focaux désignés par les différents départements ministériels et élargi en incluant les ONG actives dans le secteur.
- Des structures d'exécution et de contribution : les départements ministériels techniques qui assureront la mise en oeuvre des activités relevant de leur secteur. A cet effet, chaque département devra désigner une personne-ressource située à un haut niveau de décision comme point focal du MFEF.

**Au niveau régional**, un Comité Régional de Pilotage, présidé par le Gouverneur, sera mis en place suivant les mêmes modalités que le Comité préparatoire du plan d'action régional auquel il succède. Il aura comme mission la planification, la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du PANF au niveau de chaque région administrative.

Le Service du Développement Communautaire assurera le Secrétariat de ce Comité.

Le schéma de mise en oeuvre ainsi proposé, repose sur l'utilisation de structures existantes qu'il s'agira soit de redynamiser soit de rendre plus opérationnelle en les dotant de ressources humaines et logistiques appropriées.

Il est également nécessaire, pour lui garantir un maximum d'efficacité que lui soit assuré, d'une part, **des ressources suffisantes** de la part de l'Etat, des

partenaires au développement, du secteur privé et des bénéficiaires et d'autre part, **un vaste programme de communication et de mobilisation sociale** visant à informer et sensibiliser les diverses catégories d'audience autour du PANF, en vue de susciter leur adhésion.

Le Deuxième Plan d'action de la Femme porte sur les cinq domaines considérés par l'Afrique comme des sur-priorités. Il s'agit du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation et de la formation, de la santé reproductive, des droits fondamentaux, et des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes

Pour chacun des domaines prioritaires du plan d'action les contraintes qui freinent la promotion de la femme et sa participation effective au développement ont été identifiées et analysées.

Sur cette base, des objectifs, des stratégies et des actions ont été proposés, pour les cinq ans à venir, afin d'éliminer toute forme de discrimination qui entrave la promotion effective des femmes dans tous les secteurs de la vie économique et social.

A ce titre, **51 objectifs** ont été retenus pour la promotion de la femme sénégalaise et l'amélioration de son statut.

**Les stratégies proposées** visent à élever le statut de la femme à travers une promotion économique durable, le renforcement de ses aptitudes et capacités, l'amélioration de son état de santé et de sa productivité, et enfin la consolidation des mécanismes liés à sa participation à la vie publique et à sa promotion.

Le Plan d'action comprend **cinq programmes d'actions qui répondent aux cinq domaines d'intervention retenus** :

- Un programme de promotion économique des femmes et de lutte contre la pauvreté.
- Un programme d'amélioration du niveau d'éducation des femmes et de promotion de la scolarisation des filles.
- Un programme d'amélioration de la santé reproductive des femmes.
- Un programme d'amélioration du statut juridique des femmes et de la petite fille et de renforcement de l'accès des femmes à la prise de décision.
- Un programme d'amélioration des performances des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

Dans ce cadre, j'invite tous nos partenaires au développement, principalement les Bailleurs de Fonds et les ONG, à contribuer efficacement à la mise en oeuvre de ce **Cadre Stratégique Global et Consensuel** de promotion de la Femme sénégalaise.

Pour ma part, je puis leur assurer l'engagement du Gouvernement, des Collectivités Locales et des Populations, à ne ménager aucun effort pour la prise en charge de tout ou partie des coûts de certains programmes indiqués.

Je souhaite que ce Plan d'Action National de la Femme, après celui de 1982, puisse constituer un véritable instrument de planification pour le Bien-être de nos populations, principalement des Femmes, et contribuer à la réalisation des objectifs de croissance économique soutenue pour un Développement Humain Durable à l'horizon 2001.

**Abdou DIOUF.**

**PREFACE DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE**

*Dans mon message à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, tenue du 4 au 15 Septembre 1995 à Beijing, j'exprimais le souhait de voir cette rencontre baliser la route qui doit nous conduire à un développement global et durable dans lequel la Femme, l'Enfant et la Famille, piliers de la société, seront non seulement protégés, mais constitueront les artisans d'un monde plus juste et plus équitable.*

*En formulant ce souhait, je misais véritablement sur les capacités des femmes sénégalaises à transformer leurs aspirations, pour ne pas dire leurs rêves, en réalité.*

*En effet, au delà des déclarations de principe, chaque pays membre se devait de trouver, grâce à son génie propre, les fondements socio-culturels, l'esprit de mesure et de perspicacité pour identifier et formuler correctement en termes de programmes réalisables, les besoins pratiques et stratégiques des femmes.*

*En lisant, avec toute la minutie requise, le contenu du **Plan d'Action National de la Femme**, je constate avec satisfaction, la détermination des femmes, agents de changement et porteuses d'espoir, à assumer dans la lucidité leur part de responsabilité dans l'atteinte des grands objectifs de développement que le Sénégal s'est fixé.*

*Mes raisons d'espérer se fondent également sur deux paramètres essentiels qui constituent la toile de fond de ce **Plan d'Action**, à savoir d'une part, la systématisation de **l'approche participative et décentralisée** et d'autre part **l'inclusion de la perspective de genre** dans les objectifs et stratégies, gages à mon avis, d'une appropriation des programmes par tous les partenaires au développement.*

*Je voudrais donc remercier au nom du Gouvernement et du peuple sénégalais, tous ceux qui directement ou indirectement ont eu à participer à l'élaboration de ce **Plan d'Action National de la Femme** notamment les membres des Comités scientifique et de pilotage au niveau national et régional.*

*Dans ce cadre, j'invite tous nos partenaires au développement, principalement les Bailleurs de Fonds et les ONG, à contribuer efficacement à la mise en oeuvre de ce **Cadre Stratégique Global et Consensuel de promotion de la Femme sénégalaise**.*

*Pour ma part, au delà de la volonté politique, maintes fois renouvelée, je puis leur assurer l'engagement du Gouvernement et des Collectivités Locales, à contribuer au financement du **Plan d'Action National de la Femme**. Je suis persuadé que les populations ne ménageront, non plus, aucun effort, tant sur le plan physique que financier, pour la réalisation des programmes retenus.*

*Je souhaite que ce **Plan d'Action National de la Femme**, après celui de 1982, puisse constituer un véritable instrument de planification pour le Bien-être de nos populations, principalement des Femmes, et un cadre propice à une croissance économique soutenue pour un **Développement Humain Durable à l'horizon 2001**.*

**Abdou DIOUF.**

**PREFACE DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE**

*Dans mon message à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, tenue du 4 au 15 Septembre 1995 à Beijing, j'exprimais le souhait de voir cette rencontre baliser la route qui doit nous conduire à un développement global et durable dans lequel la Femme, l'Enfant et la Famille, piliers de la société, seront non seulement protégés, mais constitueront les artisans d'un monde plus juste et plus équitable.*

*En formulant ce souhait, je misais véritablement sur les capacités des femmes sénégalaises à transformer leurs aspirations, pour ne pas dire leurs rêves, en réalité.*

*En effet, au delà des déclarations de principe, chaque pays membre se devait de trouver, grâce à son génie propre, les fondements socio-culturels, l'esprit de mesure et de perspicacité pour identifier et formuler correctement en termes de programmes réalisables, les besoins pratiques et stratégiques des femmes.*

*En lisant, avec toute la minutie requise, le contenu du **Plan d'Action National de la Femme**, je constate avec satisfaction, la détermination des femmes, agents de changement et porteuses d'espoir, à assumer dans la lucidité leur part de responsabilité dans l'atteinte des grands objectifs de développement que le Sénégal s'est fixé.*

*Mes raisons d'espérer se fondent également sur deux paramètres essentiels qui constituent la toile de fond de ce Plan d'Action, à savoir d'une part, la systématisation de **l'approche participative et décentralisée** et d'autre part **l'inclusion de la perspective de genre** dans les objectifs et stratégies, gages à mon avis, d'une appropriation des programmes par tous les partenaires au développement.*

*Je voudrais donc remercier au nom du Gouvernement et du peuple sénégalais, tous ceux qui directement ou indirectement ont eu à participer à l'élaboration de ce Plan d'Action National de la Femme notamment les membres des Comités scientifique et de pilotage au niveau national et régional.*

*Dans ce cadre, j'invite tous nos partenaires au développement, principalement les Bailleurs de Fonds et les ONG, à contribuer efficacement à la mise en oeuvre de ce Cadre Stratégique Global et Consensuel de promotion de la Femme sénégalaise.*

*Pour ma part, au delà de la volonté politique, maintes fois renouvelée, je puis leur assurer l'engagement du Gouvernement et des Collectivités Locales, à contribuer au financement du Plan d'Action National de la Femme. Je suis persuadé que les populations ne ménageront, non plus, aucun effort, tant sur le plan physique que financier, pour la réalisation des programmes retenus.*

*Je souhaite que ce Plan d'Action National de la Femme, après celui de 1982, puisse constituer un véritable instrument de planification pour le Bien-être de nos populations, principalement des Femmes, et un cadre propice à une croissance économique soutenue pour un Développement Humain Durable à l'horizon 2001.*

**Abdou DIOUF.**